

## REUNION DU MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Présents : Alain TISSEUIL - Chantal SERRES - Daniel DUTHEIL - Marisol DELOGER - Stéphane CHOZENOUX - Sandrine BEAUDEAU - Mickaël BICHE - Nathalie DUBOUREAU - Valérie HAUSSER - - Frédéric MOUNET - Nathalie PLANADE - Philippe POUJOL - Marc-Antoine VAYSSE

Hubert BOUYASSE, secrétaire de mairie.

Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

Nathalie ERIEAU a donné pouvoir à Chantal SERRES  
Eric MALIGNE a donné pouvoir à Frédéric MOUNET.

Ouverture de la séance à 20 h.

### 1/ Procès-verbal du précédent conseil (réunion du 7 février 2025)

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

### 2/ Compte administratif 2024 et budget 2025

Le Maire donne la parole au secrétaire de mairie, Hubert Bouysse, afin qu'il présente et détaille les divers documents comptables des exercices 2024 et 2025 projetés sur écran, l'intégralité de ces documents ayant été adressé au préalable à chaque participant.

#### Section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement global est de 613 915.52 € (588 042.32 en 2023) ; après affectation en section d'investissement (286 344.93 €) l'excédent est, au final, de 327 570.59 €.

Pour mémoire, il était de 275 419.76 € pour 2023, 242 692.95 € pour 2022, 286 479.89 € pour 2021, 193 385.40 € pour 2020.

ANNEE 2024				ANNEE 2025
Comptes	Libellés DÉPENSES	Total budget	Historique	Propos. BP
011	Charges à caractère général	670 703.78 €	521 281.63 €	737 073.60 €
012	Charges de personnel et frais	689 900.00 €	585 687.77 €	678 400.00 €
014	Atténuation de produits	38 500,00 €	30 797,00 €	45 000.00 €
65	Autres charges de gestion	121 101.00 €	116 717.99 €	123 890.00 €
	Total des dépenses de	1 520 204.78	1 254 484.39 €	1 584 363.60 €
66	Charges financières	54 800,00 €	54 796.43 €	45 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €	200,00 €
68	Dotations aux provisions	830.06 €	830.06 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	1 576 034.84	1 310 110.88 €	1 629 863.60 €
023	Virement à la section	277 232.58 €	0,00 €	305 540.99 €

<b>042</b>	Opé. d'ordre de transfert	17 653,34 €	206 782.49 €	4 716.00 €
<b>043</b>	Opé. d'ordre à l'intérieur de	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	294 885.92 €	206 782.49 €	310 256.99 €
<b>002</b>	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 870 920.76</b>	<b>1 516 893.37 €</b>	<b>1 940 120.59 €</b>
<b>Comptes</b>	<b>Libellés RECETTES</b>	<b>Total budget</b>	<b>Historique</b>	<b>Propos. BP</b>
<b>013</b>	Atténuation de charges	40 000 €	40 126.78 €	400.00 €
<b>70</b>	Produits des services, du	51 405,00 €	55 630.16 €	50 100.00 €
<b>73</b>	Impôts et taxes	578 000,00 €	570 462,77 €	570 000.00 €
<b>731</b>	Fiscalité locale	637 500,00 €	655 991.66 €	644 500.00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	229 496,00 €	303 641.13 €	239 000.00 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion	67 100,00 €	40 407.48 €	108 500.00 €
	Total des recettes de gestion	1 595 501.00	1 666 259.98 €	1 612 500.00 €
<b>76</b>	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels	0,00 €	71 900,00 €	0,00 €
<b>78</b>	Reprises sur provisions	40,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles	1 595 501,00	1 738 159.98 €	1 612 500.00 €
<b>042</b>	Opé. d'ordre de transfert	0,00 €	117 229.15 €	0,00 €
<b>043</b>	Opé. d'ordre à l'intérieur de	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	117 229.15 €	0,00 €
<b>002</b>	Résultat reporté	275 419.76 €	275 419.76 €	327 570.59 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 870 920.76</b>	<b>2 130 808.89 €</b>	<b>1 940 120.59</b>

### Section d'investissement

Les **principales réalisations** ont été les suivantes pour l'année 2024 : achat matériel : 13 829.62 € ; participation à l'étude réseau eaux pluviales menée par la communauté de communes : 11 904 € ; murs du cimetière (1<sup>ère</sup> tranche) : 22 180 € (avec subvention de l'Etat de 5 545.20 € ; PAB avenue de la Libération : 131 214.52 € avec en recettes 25 000 € (subvention du Département), 40 000 € (subvention de l'Etat), 11 500 € (subvention sur les amendes de police) et 62 500 € d'emprunt ; fouilles archéologiques : 48 539.40 € ; voirie communale 2024 : 84 085.85 ; route de Villemaux : 21 224.64 € avec une subvention de l'Etat de 7 044.00 € ; accessibilité bâtiments communaux : 12 374.46 € ; terrains casino : 224 298.96 € avec un remboursement intégral du casinotier ; achat véhicule services techniques : 38 432.96 € avec un emprunt de 37 000 €.

Restes à réaliser : 395 591.66 € en dépenses et 251 626.00 € en recettes.

**Principales recettes** non affectées : 76 233.27 € de FCTVA, 3 143.77 € de taxe d'aménagement, 312 622.56 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

### Quelques ratios et statistiques sur l'exercice 2024 et comparatif sur plusieurs années

Capacité d'autofinancement (CAF) = produits de fonctionnement réels – les charges de fonctionnement réelles, soit 428 049.10 € (367 978.65 € en 2023 ; 352 670.74 € en 2022 ; 280 694 en 2021, 345 334.77 € en 2020 et 265 453 € en 2019).

On obtient la CAF nette en enlevant de cette somme le remboursement de la dette. La CAF nette est donc de 197 339.56 € pour 2024. Voici, à titre indicatif l'évolution de cette CAF nette.

années	CAF nette
2016	-120 146,00
2017	4 288,00
2018	32 078,00
2019	34 702,00
2020	98 013,37
2021	46 358,48
2022	126 321,16
2023	90 456,13
2024	197 339,56

Pour 2024, les ressources fiscales (attribution de compensation, FPIC, impôts directs et TADEM) représentent 70 % des recettes, la DGF et la DSR : 6.70 %. Côté dépenses : charges de personnel : 45 %.

Quelques autres ratios montrent que la commune est tout à fait atypique par rapport aux autres communes de même strate de population (1172 habitants).

	Arnac-Pompadour			Département 2021	Région 2021	Etat 2021
	2022	2023	2024			
ressources fiscales	1008	1028	1041	457	447	449
charges de personnel	494	469	449	338	302	281
charges à caractères général	349	435,56	444	227	210	208
charges de gestion courante	91	114,71	99	92	111	114
charges financières (intérêts)	47	41	46	15	12	14
capital des emprunts	195	236	196	73	67	73

Le compte administratif est mis au vote par Chantal Serres, première adjointe : 14 pour, 0 abstention, 0 contre, le maire s'étant retiré de la salle au moment du vote.

## Fiscalité 2025

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année encore. Concernant les bases présentées par les services fiscaux, à noter une légère progression pour le foncier bâti, une baisse du foncier non bâti et une stabilité de la taxe d'habitation.

Les taux et produits sont donc les suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti : 40.88 % (produit attendu : 775 085 €)  
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 73,77 % (produit attendu : 28 033 €)  
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.64 % (produit attendu : 52 083 €).

Les allocations compensatrices liées aux deux taxes foncières s'élèvent à 62 146 €.

### **Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat**

La dotation forfaitaire était à « 0 » en 2021 et 2022, de 674 € en 2023. Elle était de 174 € pour 2024 et retombe à « 0 » en 2025. Par contre, la DSR (dotation de solidarité rurale bourg-centre et péréquation) est en constante augmentation et s'élevait à 117 525 € en 2024, 105 919 € en 2023, 92 639 € en 2022.

### **Les principaux investissements pour 2025**

Principaux Restes à réaliser :

Dépenses (395 591.66 €) : éclairage public avenue du Périgord : 20 900 € ; travaux télécom avenue du Périgord : 16 910 € ; travaux Impasse Albert Lassagne : 35 461.26 € ; berges de l'étang du Saupiquet : 9500 € ; renaturation des places de la Poste et du Château : 203 064.60 €.

En recettes (251 626.00 €) : renaturation des places de la Poste et du Château : 209 604 € (fonds vert) ; aire de jeux : 29 500 €.

Nouveaux projets : Voirie communale : 115 000.00 € (en recettes : 11 939 € du Département) ; travaux tennis couvert : 95 000 € (en recettes 30 000 € de l'Europe ; 23 662 € du Département) ; réseau d'eaux pluviales place du Vieux Lavoir et avenue du Saupiquet : 240 000 € (recette : 50 000 € participation du Groupe PVG) ; main courante stade : 67 000 € (recette : 27 000 € Agence Nationale du Sport) ; sono église d'Arnac : 4 000 € ; renaturation des places de la Poste et du Château : 820 000 € (recettes : 320000 € Agence de l'Eau Adour Garonne ; 50 000 € Département ; renaturation place du Vieux Lavoir : 725 000 € (recettes : 110 000 € Fonds vert ; 161 754 Agence de l'Eau Adour Garonne ; 75 000 € Département, 378 246 € emprunt) ; parking avenue du Limousin : 53 000 € (recette : 10 957 € Département) ; Eclairage public tranche 1 : 13 100 € ; construction halle place de la Poste : 280 000 € (recettes : 30 000 € Europe ; 60 000 € Etat ; 58 168 € Région ; 42 790 € Département ; 89 042 € emprunt).

Autres dépenses : capital de la dette : 182 000 € ; résultat antérieur reporté : 142 379.27 € ; participation pour la construction du centre de secours : 7 714.99 € ; intégration étude PAB : 10 632 €.

Autres recettes : FCTVA : 65 000 €, taxe d'aménagement : 3 000 € ; opération d'ordre : 4 716 € ; intégration étude PAB : 10 632 € ; virement de la section de fonctionnement : 325 540.89 € ; excédent de fonctionnement capitalisé : 286 344.93 €.

En tenant compte des restes-à-réaliser, le budget 2025, la section d'investissement s'équilibre à 3 164 482.52 €.

Vote concernant la fiscalité 2025 : pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Vote concernant le budget 2025 : pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

### **3/ Demande de subvention pour l'aménagement d'un parking et la démolition d'une vieille grange.**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'aménagement de l'ancien terrain

Boutot, avenue du Limousin, acheté par la commune il y a quelques années. Ce terrain est très bien placé, à l'arrière du château, proche qu'un quartier commercial.

Il s'agit dans un premier temps de démolir l'ancienne grange en ruine, projet pour lequel la commune a obtenu un permis de démolir (devis des Ets Lascaux d'un montant de 4 950 € HT). Puis dans un second temps, le projet consiste à aménager l'espace en parking en sol stabilisé compacté (devis des Ets Lascaux d'un montant de 38 878.25 € HT).

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, accepte les devis pour un montant global de 43 828.25 € et demande au Département de lui octroyer une subvention afin d'aider au financement de ce projet et arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant des travaux	43 828.25 €
HT	Subvention Département (25 %)	10 957.06 €
	Part communale	
	32 871.19 €	

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

#### **4 / Information du conseil municipal quant aux indemnités perçues par les élus**

En application des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le maire communique le montant des indemnités versées au cours de l'année 2024 aux élus de la part de la commune et des autres collectivités au sein desquelles ils exercent leur mandat respectif.

#### **5/ Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la sante**

Le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Il est précisé que le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- . de retenir la procédure de convention de participation pour le volet santé de la protection sociale complémentaire déclinée comme suit : la procédure de mise en concurrence sera lancée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour la conclusion de la convention de participation, volet santé ;
- . de se joindre à ladite procédure de mise en concurrence en donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze afin d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance en découlant ;
- . d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence ;
- . et prend acte que les caractéristiques précises (prestataire(s), garanties et tarifs) lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider d'adhérer à la convention de participation souscrite.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

## **8 / Labellisation « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque ».**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, demande à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque d'accepter que la commune d'Arnac-Pompadour soit labellisée « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque ».

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

## **9/ Soutien à l'élevage en Limousin face à la prédation lupine**

Le Maire donne lecture d'un courrier de soutien à l'élevage en Limousin face à la prédation lupine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide de valider le modèle de courrier présenté et de l'adresser avec la délibération aux autorités compétentes.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

## **10/ Modification statuts du Syndicat mixte des Eaux de l'Auvézère**

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la création de la commune nouvelle « Les Trois Saints » suite à la fusion des communes de St Martin-Sepert, St Pardoux-Corbier et St Ybard, une modification statutaire s'impose concernant le syndicat mixte des eaux de l'Auvézère. Après lecture de la délibération dudit syndicat prise en date du 19 mars 2025 ainsi que des statuts modifiés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte des eaux de l'Auvézère.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

## **11 / Questions diverses :**

Le maire évoque le dossier réseau de chaleur qui avance bien. Le CRER qui nous accompagne pour la phase AMO est en train de préparer le cahier des charges pour le lancement prochain d'une délégation de service public.

Clôture de la réunion à 22 h 30.